



PRÉFET DE L'EURE – PRÉFET DE L'ORNE

Arrêté N° DDTM27/SPRAT/2016/056
désignant les parties prenantes concernées, ainsi que le service de l'État chargé
de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la
Stratégie Locale du territoire à risque important d'inondation d'Evreux

Le Préfet de l'Eure,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** la directive n°2007/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L566-8 et R566-15 relatifs à l'identification des parties prenantes pour l'élaboration des stratégies locales des territoires à risque important d'inondation ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;
- Vu** l'arrêté du 20 décembre 2011 du préfet de la région Île-de-France, préfet du département de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2012332-0004 du 27 novembre 2012 du préfet de la région Île-de-France, préfet du département de Paris, préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie établissant la liste des territoires à risque d'inondation important du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands modifié par l'arrêté préfectoral n°2013030-0007 du 30 janvier 2013 ;
- Vu** l'arrêté DEVP1527849A du 7 décembre 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet du département de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie,

Vu la circulaire du ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie du 14 août 2013 relative à l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation et à l'utilisation des cartes de risques pour les territoires à risque important d'inondation, et notamment son article 3 sur l'association des parties prenantes à l'élaboration des Stratégies Locales de gestion des risques d'inondation à associer dans un comité de pilotage ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014342-0032 du 8 décembre 2014 fixant la liste des Stratégies Locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation (TRI) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, leurs périmètres, les délais de réalisation et leurs objectifs ;

Considérant qu'il appartient aux préfets de département d'arrêter la liste des parties prenantes qui doivent être associées à l'élaboration des Stratégies Locales de gestion des risques d'inondation dans chacun des périmètres concernés et de désigner le service de l'État chargé, sous leur autorité, de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Locale du Territoire à Risque important d'Inondation d'Evreux;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure

ARRÊTENT

Article 1^{er} – Les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de la Stratégie Locale sur le TRI d'Evreux sont les suivantes :

État :

- Préfecture de l'Eure,
- Préfecture de l'Orne,
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie,
- Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure,
- Direction départementale des territoires de l'Orne,
- Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest ;

Conseil régional de Normandie,

Conseil départemental de l'Eure,

Conseil départemental de l'Orne,

Communes : Acquigny, Ambenay, Amfreville-sur-Iton, Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Augaise, Aulnay-sur-Iton, Aviron, Avrilly, Bacquepuis, Beaubray, Bémécourt, Bérengeville-la-Campagne, Berville-la-Campagne, Bois-Arnault, Bonnefoi, Bonsmoulins, Bourth, Breteuil, Brosville, Buis-sur-Damville, Burey, Canappeville, Caugé, Cesseville, Chaise-Dieu-du-Theil, Champ-Dolent, Chandai, Chanteloup, Chavigny-Bailleul, Cheronvilliers, Cintray, Claville, Collandres-Quincarnon, Conches-en-Ouche, Condé-sur-Iton, Corneuil, Crestot, Criquebeuf-la-Campagne, Crulai, Dame-Marie, Damville, Daubeuf-la-Campagne, Ecauville, Ecquetot, Emalleville, Emanville, Evreux, Fauville, Faverolles-la-Campagne, Ferrieres-Haut-Clocher, Feuguerolles, Fouqueville, Francheville, Gaudreville-la-Rivière, Gauville-ca-Campagne, Glisolles, Gouville, Granvilliers, Gravigny, Grosseoeuvre, Guernanville, Guichainville, Hectomare,

Hondouville, Houetteville, Huest, Iville, La Bonneville-sur-Iton, La Chapelle-Viel, La Croisille, La Ferriere-au-Doyen, La Gueroulde, La Vacherie, Le Boulay-Morin, Le Chesne, Le Fidelaire, Le Fresne, Le Mesnil-Fuguet, Le Mesnil-Hardray, Le Plessis-Grohan, Le Roncenay-Authenay, Le Sacq, Les Aspres, Les Baux-de-Breteuil, Les Baux-Sainte-Croix, Les Essarts, Les Genettes, Les Ventes, Lignerolles, Louversey, Maheru, Mandeville, Mandres, Manthelon, Marbeuf, Moulins-la-Marche, Nagel-Seez-Mesnil, Nogent-le-Sec, Normanville, Ormes, Orvaux, Parville, Portes, Prepotin, Quittebeuf, Roman, Sacquenville, Saint-Aquilin-de-Corbion, Saint-Aubin-d'Ecrosville, Saint-Denis-du-Behelan, Saint-Elier, Saint-Germain-des-Angles, Saint-Martin-la-Campagne, Saint-Michel-Tuboef, Saint-Nicolas-d'Attez, Saint-Ouen-sur-Iton, Saint-Ouen-d'Attez, Saint-Sébastien-de-Morsent, Saint-Sulpice-sur-Risle, Saint-Marguerite-de-l'Autel, Sainte-Marthe, Sébécourt, Soligny-la-Trappe, Sylvains-les-Moulins, Thomer-la-Sogne, Tilleul-Dame-Agnès, Tourneville, Venon, Verneuil-sur-Avre, Villalet, Villettes, Vitrai-sous-l'Aigle, Vraiville.

Établissements publics de coopération intercommunale :

- Grand Évreux Agglomération
- Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- Communauté de Communes d'Amfreville-la-Campagne,
- Communauté de Communes du plateau du Neubourg
- Communauté de Communes du Pays de Conches
- Communauté de Communes de la Porte Normande
- Communauté de Communes du canton de Breteuil-sur-Iton
- Communauté de Communes de Rugles
- Communauté de Communes de Verneuil-sur-Avre
- Intercommunalité du pays Beaumontais
- Communauté de Communes du Pays de Damville
- Communauté de Communes des Vallées du Merlerault
- Communauté de Communes du bassin de Mortagne-au-Perche
- Communauté de Communes du pays de l'Aigle
- Communauté de Communes du Haut-Perche

Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton,

Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Iton

Agence régionale de santé (ARS),

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN),

Association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols (AREAS),

Commission locale de l'eau du SAGE de l'Iton,

Chambres de commerce et d'industrie de l'Eure et de l'Orne,

Chambres d'agriculture de l'Eure et de l'Orne,

Chambres des métiers et de l'artisanat de l'Eure et de l'Orne,

Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure et de l'Orne.

D'autres parties prenantes pourront être associées en tant que de besoin et participer aux groupes de travail sur l'élaboration de la Stratégie Locale.

Article 2 – Le service de l'État référent pour la coordination, l'élaboration, la révision et le suivi de

la mise en œuvre de la Stratégie Locale du territoire à risque important d'inondation est la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure.

Article 3 – Le préfet ou son représentant, assisté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure, préside le comité de pilotage en charge de l'élaboration de la Stratégie Locale . Ce comité de pilotage est composé des collectivités et organismes suivants :

État :

- Préfecture de l'Eure et de l'Orne,
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie,
- Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure,
- Direction départementale des territoires de l'Orne,

Conseil régional de Normandie

Conseil départemental de l'Eure et de l'Orne,

Communes : Acquigny, Évreux, Gravigny, Normanville

Établissement public de coopération intercommunale :

- Grand Évreux Agglomération
- Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- Communauté de Communes d'Amfreville-la-Campagne,
- Communauté de Communes du plateau du Neubourg
- Communauté de Communes du Pays de Conches
- Communauté de Communes de la Porte Normande
- Communauté de Communes du canton de Breteuil-sur-Iton
- Communauté de Communes de Rugles
- Communauté de Communes de Verneuil-sur-Avre
- Intercommunalité du pays Beaumontais
- Communauté de Communes du Pays de Damville
- Communauté de Communes des Vallées du Merlerault
- Communauté de Communes du bassin de Mortagne-au-Perche
- Communauté de Communes du pays de l'Aigle
- Communauté de Communes du Haut-Perche

Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton,

Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Iton

Agence régionale de santé (ARS),

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN),

Association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols (AREAS),

Commission locale de l'eau du SAGE de l'Iton

Chambres de commerce et d'industrie de l'Eure et de l'Orne,

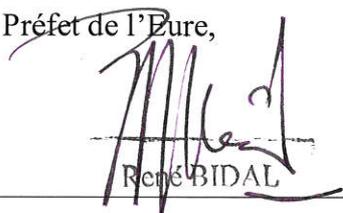
Chambre d'agriculture de l'Eure et de l'Orne,

Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Eure et de l'Orne,

Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure et de l'Orne.

Les autres parties prenantes sont associées en tant que de besoin au comité de pilotage et aux groupes de travail sur l'élaboration de la stratégie locale et aux comités techniques.

Article 4 – Le préfet de l'Eure, le préfet de l'Orne, la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure, le directeur départemental des territoires de l'Orne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et de la préfecture de l'Orne et dont copie sera adressée au préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie.

Le Préfet de l'Eure,  René BIDAL 09 MAI 2016	Le Préfet de l'Orne LE PRÉFET  Isabelle DAVID 09 MAI 2016
--	---

